

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°29/3.2/7-02/12

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 1-02-2018
Date de l'affichage : 1-02-2018

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le SEPT FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, C. BERTINI, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN
A. JACINTO à C. BONATO
A. BONNET à R. BOUTEILLER
C. LAURIE à G. TRAUJLET
G. BER à F. LABARUSSIAS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

OBJET :

**CESSION GRATUITE DE TERRAINS
AU PROFIT DE LA COMMUNE
AP 241 – AP 242**

Rapporteur : P. VAN DER LINDE

Par courrier du 3 février 2000, Mme Marchand informait la commune de son souhait de lui céder gratuitement.

- 143 M² de la parcelle cadastrée AP 241 (plan joint)
- 34 M² de la parcelle cadastrée AP 242 (plan joint)

Cette demande a été réitérée par son notaire par courrier en date du 30 août 2017

Afin de régulariser cette situation, il est proposé au conseil municipal

- D'accepter la cession gratuite des parcelles AP 241 pour 143m² et AP 242 pour 34m²
- De dire que les frais d'acte et de bornage demeureront à la charge de la commune
- De désigner l'Office notarial de Baillargues pour la réalisation de l'acte authentique
- D'autoriser M.le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

